

Saint-Chamond, est appelé par le *Généalogiste* de la maison de Saint-Chamond « seigneur de Saint-Chamond, Virieu, Charna et de Maleval ».

En 1294, par suite du mariage, — rapporté précédemment, — de Jean I<sup>er</sup>, comte de Forez, avec la fille aînée du dauphin de Viennois d'alors, Malleval se trouve du coup transporté dans le Forez. Dès lors, son existence sera liée à celle de cette province, et nous ne trouverons plus guère de faits qui le concernent dans l'histoire du Viennois. Cet acte amena avec lui, on peut dire, toute une révolution. Car du coup, une partie du Viennois située sur la rive droite du Rhône, — qui était part de l'empire, — vit tout à coup rompre son unité et transférer son centre à Montbrison, par un simple contrat de mariage.

Rien de plus singulier que cette partie du Forez-Viennois. De ce que cette contrée, d'abord possédée par le Viennois fut ensuite donnée au Forez, et d'autre part du fait de son voisinage avec le Vivarais, le Velay surtout d'avec lequel le comté de Forez ne fut jamais bien délimité, il s'ensuivit que sa population conservât de tout temps une sorte d'indépendance. A différentes époques, on vit s'élever des contestations au sujet des prétentions mutuelles des deux juridictions du Velay ou du Forez. Toutefois, ce qui paraît certain, c'est que ce ne fut que par abus que le Velay réclama certaines parties du Forez : la preuve, c'est qu'il fut presque toujours condamné. Au xviii<sup>e</sup> siècle, il se déroula notamment un procès retentissant, où certaines réclamations faites par l'évêque du Puy furent déboutées par le jugement même de ses partisans, c'est-à-dire de la sénéchaussée du Puy.

Il est vrai que ces doutes, ces controverses naissaient du désordre des temps où on avait fait obtenir aux pays